



# VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Textes de référence : articles L6313-1, L6411-1, R6412-1 à R6412-7 du Code du Travail et article L335-5 du Code de l'Education

## PRESENTATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

**Certificat de Qualification Professionnelle, Moniteur d'Arts Martiaux (CQP MAM)**

**Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS)**

**Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS)**

**Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DESJEPS)**

La FFJDA a mis en place un plan d'action VAE, relayé sur son territoire par la Ligue NOUVELLE-AQUITAINE, qui a pour but d'accompagner les candidats dans leur démarche d'obtention d'un diplôme professionnel lié à l'encadrement des activités par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

L'accompagnement est une **aide méthodologique** assurée par des experts du dispositif afin de permettre aux candidats d'acquérir une méthode de travail pour identifier des pratiques, les décrire et les analyser en détail, par oral puis par écrit, à travers un questionnement. En plus de la méthodologie VAE, l'accompagnement inclut le positionnement au sein du dispositif, le repérage des expériences significatives, et la préparation à l'entretien obligatoire avec le jury.

### Les avantages pour le licencié accompagné :

- 1 –** Qualité et conformité de l'accompagnement, dispensé par des accompagnateurs habilités et formés pour cette démarche.
- 2 –** Modularité et proximité : L'accompagnement peut être collectif ou individuel, en présentiel ou à distance, mixte.
- 3 –** Accessibilité : Les sites des organismes de formation certifiés Qualiopi pour des « actions de validation des acquis de l'expérience » sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

## Démarches pour le candidat accompagné

- Téléchargement du dossier administratif pour l'accompagnement sur les sites INTERNET de la Ligue NOUVELLE-AQUITAINE ou de DOJO ACADEMY.

### Liens de connexion :

<https://dojoacademy.fr/>

<https://nouvelle-aquitaine-judo.ffjudo.com/vae-2>

- Retour de ce dossier auprès du Service Formation de la ligue NOUVELLE-AQUITAINE comme organisme de formation [formation@nouvelleaquitaine-ffjudo.com](mailto:formation@nouvelleaquitaine-ffjudo.com) ou auprès du Service Formation de la FFJDA [formation@ffjudo.com](mailto:formation@ffjudo.com) qui transmettra. En retour, transmission au candidat du CERFA de recevabilité (partie 1) par la FFJDA pour le CQP MAM ou par la DRAJES pour les diplômes d'Etat et orientation vers du candidat vers un accompagnateur habilité. Si besoin, le candidat et l'accompagnateur prennent contact afin de faire le point sur la partie 1 « Recevabilité » du dossier VAE.
- Téléchargement du CERFA de recevabilité (partie 1) sur le site de la DRAJES de rattachement (en fonction du domicile du candidat) ou sur les sites de DOJO ACADEMY ou de la Ligue NOUVELLE-AQUITAINE de Judo.
- Après remplissage du dossier complet et collationnement des pièces jointes, envoi par le candidat de la partie 1 à la FFJDA pour transmission à la CPNEF dans le cas du CQP MAM ou à sa DRAJES de rattachement pour le BPJEPS, le DEJEPS ou le DESJEPS. Si la partie 1 « Recevabilité » a été validée avant la demande d'accompagnement, la démarche d'accompagnement partira alors directement avec le positionnement et la partie 2 « Dossier VAE ».
- Après validation de la partie 1, envoi par la FFJDA ou la DRAJES de la partie 2 « Dossier VAE » au candidat, puis positionnement avec l'accompagnateur pour étudier et identifier la démarche la plus adaptée en termes de méthode et d'organisation.
- Formalisation du contrat de formation en conformité avec la formule choisie et le financement acté.  
*L'accompagnement est éligible aux dispositifs de financement de la formation : OPCO, CPF, SESAME, etc. Se renseigner en amont auprès de l'organisme de formation.*
- Signature d'une charte d'accompagnement et mise en place du calendrier d'accompagnement entre l'accompagné et l'accompagnateur.
- Organisation des sessions collectives ou individuelles, en présentiel ou à distance, ou mixtes jusqu'à la rédaction finale et la préparation à l'entretien avec le jury.
- Dépôt de la partie 2 « Dossier VAE » auprès de la ligue centre d'examen VAE choisie par le candidat pour le CQP MAM, ou auprès de la DRAJES centre d'examen VAE du BPJEPS, du DEJEPS ou du DESJEPS (qui peut être différente de celle de rattachement), dans les formes requises et dans le délai imparti.
- Entretien obligatoire avec le jury.

Pour le CQP MAM en tant que diplôme de la branche professionnelle, la ligue centre d'examen VAE informera le candidat de la proposition de résultats qu'elle transmettra à la FFJDA pour validation de la décision par le jury plénier. Pour les diplômes d'Etat, la DRAJES centre d'examen VAE du BPJEPS, du DEJEPS ou du DESJEPS informera le candidat du résultat.

L'accompagnement et la certification peuvent être réalisés sur des territoires différents.

Le jury est composé d'au moins 2 membres habilités comme jury VAE, accompagnateur exclu.

## Choisir son forfait en fonction de son profil

Les **formules proposées** intègrent toutes :

- Une assistance dans les démarches de suivi du parcours, parties 1 et 2.
- Une phase de positionnement pour l'aide au repérage des expériences, formations, acquis et de leur pertinence par rapport au référentiel du diplôme.
- Une phase méthodologique sur le process spécifique de la VAE et les exigences par bloc de compétences avec une aide rédactionnelle incluant des remédiations en vue de l'appropriation par le candidat de l'ensemble de son dossier.
- Une phase de préparation à l'entretien avec le jury.

PRESENTATION ACCOMPAGNEMENT VAE MAJ 09/2025

Les **tarifs proposés** varient en fonction :

- Des volumes horaires.
- Des antécédents fédéraux pour les licenciés FFJDA.

En cas de dissociation territoriale entre accompagnement et certification, demander le report des droits d'examen.

#### Forfait 1 : 10 heures d'accompagnement

Licenciés FFJDA depuis 4 ans  
minimum : 600 €

Autres candidats : 1200 €

#### Forfait 2 : 15 heures d'accompagnement

Licenciés FFJDA depuis 4 ans  
minimum : 850 €

Autres candidats : 1700 €

#### Forfait 3 : 20 heures d'accompagnement

Licenciés FFJDA depuis 4 ans  
minimum : 1100 €

Autres candidats : 2200 €

## Délais et examens

Le dépôt du CERFA partie 1 « Recevabilité » n'est pas soumis à un délai, mais la date de dépôt à la FFJDA – qui gère la VAE du CQP MAM auprès de la CPNEF – ou à la DRAJES pour le BPJEPS, le DEJEPS ou le DESJEPS conditionne la suite du processus : délai de 2 mois maximum pour la réponse CPNEF ou DRAJES, temps de rédaction de la partie 2, organisation de l'accompagnement le cas échéant, rendu de la partie 2.

La partie 2 « Dossier VAE » est à rendre 2 mois minimum avant la date d'examen à la ligue choisie comme centre d'examen VAE pour le CQP MAM ou à la DRAJES choisie comme centre d'examen VAE pour le BPJEPS, le DEJEPS ou le DESJEPS.

Les dates, délais et modalités de dépôt sont à vérifier auprès de chaque organisme de formation et centre d'examen. La liste des centres d'examen nationaux VAE CQP MAM est disponible sur le site INTERNET de DOJO ACADEMY : <https://dojoacademy.fr/>

## Renseignements et Contacts

### Contacts :

Service Formation de la FFJDA : [formation@ffjudo.com](mailto:formation@ffjudo.com)

DOJO ACADEMY: <https://dojoacademy.fr/>

### Référent national VAE pour la FFJDA :

Michel DOUBLON

Mail : [michel.doublon@ffjudo.com](mailto:michel.doublon@ffjudo.com) Tél. 06 25 75 60 04

### Ligue NOUVELLE-AQUITAINE de Judo :

Secrétariat de la Formation : [formation@nouvelleaquitaine-ffjudo.com](mailto:formation@nouvelleaquitaine-ffjudo.com) Tél. 05 16 83 83 10

Informations VAE : <https://nouvelle-aquitaine-judo.ffjudo.com/vae-2>

PRESENTATION ACCOMPAGNEMENT VAE MAJ 09/2025